

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

N° CS845

AMENDEMENT

présenté par

Mme Martin (Gironde), Mme Cestrières, M. Huyghe, Mme Ibled, Mme Le Nabour,
Mme Lemoine, Mme Miller, M. Mongardien, Mme Spillebout, Mme Thevenot et Mme Yadan

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--